



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

16/12/2024

DATE D’AFFICHAGE

16/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 21

OBJET :

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE
L’ASSAINISSEMENT
COLLECTIF – SIARCE 2023**

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, Alain SOUEDET, Charlène METAUT et Florian DAVID.

Étaient absents excusés :

Madame Claire HERLIN

Monsieur Agostino
MUZZIN

Monsieur Laurent
PERTHUIS

Monsieur Julien CAYZAC

Madame Maria PYRKA

Madame Caroline

ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS

Monsieur Hervé FRANEL

Madame Alexa PELAGE

Madame Stéphanie MARTINS-VIANA

Madame Mariannick MORVAN

Monsieur Florian DAVID

Étaient absents : Mesdames Fleurine BOCQUILLON Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Léa PHALIPPOUX et Monsieur José AZEVEDO.

DELIBERATION

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF
– SIARCE 2023**

Vu les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs aux rapports sur le prix et la qualité des services publics,

Vu l’arrêté préfectoral n°2002-PREF-DRCL 0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d’Essonne,

Vu l’arrêté préfectoral n°2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018 modifiant les compétences de la Communauté de Communes du Val d’Essonne en matière d’eau et d’assainissement,

Vu le rapport annuel 2023 fourni par le Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau (SIARCE), concernant le service public d’assainissement collectif.

Considérant que le rapport annuel 2023 met en lumière les indicateurs de performance, les taux de conformité et les actions entreprises pour le service public d’assainissement collectif,

Considérant que la commune est desservie par le Syndicat Intercommunal BC Baulne - Bassin SIARCE, sous contrat de délégation de service public avec la SAUR, dont le terme est fixé au 31 décembre 2028,

Considérant que les principaux travaux effectués sur le territoire en 2023 incluent la réhabilitation de sections de réseau et des interventions sur les équipements d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte des taux de conformité élevés en matière de collecte et de traitement des effluents pour 2023 (100 % pour la collecte et 95,45 % pour les équipements d'épuration) .

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant les modalités de notification et de publicité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signés au registre pour copie conforme.

Le Maire,



Mariannick MORVAN